

COMITE SYNDICAL RECONVOQUE

13 OCTOBRE 2022 - 10H30

PROCES VERBAL

Nombre de membres : 105			L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre à dix heures trente, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président le 07 octobre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don Georges.
En exercice	Présents	Votants	
	105	18	22
Monsieur FERRANDI Etienne a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation les conditions de quorum ne sont pas requises, le comité syndical peut valablement délibérer.			
Présents :			
SAVELLI Pierre, FERRANDI Etienne, LACOMBE Xavier, BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, GUIDONI Pierre, VIVONI Ange-Pierre, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, COSTA Paul (suppléant de OLMETA Claudy), MARCHETTI Etienne, NEGRONI Jérôme, CICCADA Vincent, MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean-Pierre et GIANNI Don Georges.			
Absents représentés :			
POZZO di BORGIO Louis (a donné pouvoir à SAVELLI Pierre), MATTEI Jean-François (a donné pouvoir à GIANNI Don Georges), MAURIZI Pancrace (a donné pouvoir à POLI Xavier), BARTOLI Paul-Marie (a donné pouvoir à MICHELETTI Vincent)			
Absents :			
PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, POLIFRONI Bruno, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique et GONZALEZ COLOMBANI Carulina.			
MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane et VOGLIMACCI Charles Noël.			
ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don Napoléon et GRAZIANI Frédéric.			
BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie et ACQUAVIVA François-Xavier.			
VUILLAMIER Jean-Marcel et FANTOZZI Jean-Michel.			
BRUZI Benoit et GAMBOTTI Alexandre.			
BELLINI Pierre-François et MURACCIOLI Jean-Jacques.			



SINDALI Philippe et FRANCESCHINI Christiane.

NICOLAI Marc-Antoine, MARIOTTI Marie-Thérèse, CIMIGNANI Marie-Flora et BERLINGHI François.

MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint et CANANZI Ange.

DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph et TERRIGHI Charlotte.

FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.

ALBERTINI Pierre-François.

LECCIA Pascal.

ISTRIA Patrice, et PERENEY Jean.

MATTEI FAZI Joselyne, POMPONI Paul François et CHIAPPINI Charles.

STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul et LUCCHINI Félicien.

Le secrétaire de séance a établi le présent procès-verbal.

L'ordre du jour de la séance joint à la convocation envoyé le 07 octobre est rappelé ci-après :

Rapporteur	Objet	N°	Nature
Monsieur le Président	Adoption du Procès-Verbal du Comité syndical du 7 juillet 2022	1	Administration Générale
	Compte rendu des décisions du Président et du Bureau	2	
	Assimilation du Syvadec à la strate démographique d'une commune de plus de 150.000 habitants	3	
	Election d'un membre du bureau (poste vacant)	4	
Monsieur le Vice-Président Xavier POLI	Approbation de la Décision modificative n°1	5	Finances
Monsieur le Président	Mise à jour Rifseep - création d'un groupe IFSE	6	Ressources Humaines
	Tableau des effectifs 2022- mise à jour	7	
Madame la Vice-Présidente Marie-Thérèse MARIOTTI	Adhésion au réseau compost citoyen	8	Compostage

Ouverture de la réunion du Comité Syndical : 10h30



1. DELIBERATIONS

Délibération 2022 10 076 : Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 7 juillet 2022

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 a modifié les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales à compter du 1er juillet 2022.

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et des décisions des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Il a été demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir approuver le compte-rendu de la réunion du comité syndical en date du 7 juillet 2022.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical ont approuvé le compte-rendu de la réunion du comité syndical en date du 7 juillet 2022.

Délibération 2022 10 077 : Compte rendu des décisions du Président et du Bureau

Depuis fin avril 2022, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par le conseil, le Président a signé des actes dont il est rendu compte dans une délibération.

De même, le bureau syndical, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués, a approuvé des délibérations dont il est rendu compte également.

Il a été proposé au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte du compte-rendu des dernières décisions prises par le Président et le Bureau Syndical sur la période de mai à septembre 2022.

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical ont pris acte du compte-rendu des dernières décisions prises par le Président et le Bureau Syndical sur la période de mai à septembre 2022

Délibération 2022 10 078 : Assimilation du Syvadec à la strate démographique d'une commune de plus de 150.000 habitants

Par délibération 2007.09.12, la strate démographique du Syvadec a été assimilée à celle des communes de + de 80.000 habitants.

Cette délibération prise dans le semestre suivant la création du Syvadec doit être actualisée afin de prendre en compte :

- l'évolution de son périmètre regroupant les 19 EPCI à fiscalité propre de Corse et 323 communes soit une population insee de 315.800 habitants contre 148.314 en 2008.
- l'évolution budgétaire dont le volume est de 84 M€ en 2022 contre 14,6 M€ en 2008.

- l'évolution des compétences avec une évolution du nombre d'équipements gérés directement : 21 recycleries avec 23 filières de valorisation, 9 quais de transferts, 2 CET en post exploitation, impliquant une évolution de l'effectif passant de 21 agents en 2008 à 130 agents en 2021.

- l'évolution réglementaire nécessitant une expertise sur des domaines spécifiques.

Dans le cadre des projets en cours, la technicité attendue dans certains domaines porte sur des niveaux de qualifications que le niveau actuel de strate ne permet pas de recruter ou de faire évoluer.

Les emplois concernés par le seuil d'habitant pour le recrutement sont :

- Certains grades de catégorie A
- Les emplois fonctionnels de détachement
- Les recrutements directs pour les agents non titulaires sur emploi fonctionnel

Il a été demandé aux membres du Comité de bien vouloir approuver le changement de strate du Syvadec par assimilation à la strate démographique d'une commune de plus de 150.000 habitants.

Monsieur SAVELLI souligne qu'il s'agit de recruter des gens plus compétents et donc de dépenser plus.

A la majorité (2 contre : M. Pierre SAVELLI, M. Louis POZZO-DI-BORGO), les membres du Comité syndical ont approuvé le changement de strate du Syvadec par assimilation à la strate démographique d'une commune de plus de 150.000 habitants

Délibération 2022 10 079 : Election d'un membre du bureau (poste vacant)

Afin de poursuivre l'attribution des 2 postes restant vacants au sein du Bureau syndical, un appel à candidature est lancé.

M. Jean-Paul BONARDI a proposé sa candidature.

Le comité a procédé à l'élection à bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

A l'unanimité, M. Jean-Paul BONARDI a été élu 10^e membre du Bureau syndical.

Délibération 2022 10 080 : Approbation de la décision modificative n°1

Le budget primitif a été adopté le 15 février 2022 sans reprise des résultats et le budget supplémentaire tenant compte du résultat de l'exercice 2021 approuvé le 20 mai 2022.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, il convient de procéder à des ajustements entre chapitre sans modifier le volume budgétaire global de la section de fonctionnement.

En effet, il convient d'abonder les chapitres 67, support de la régularisation de la TVA 2021 qui a été réévaluée ans le cadre de la déclaration finale effectuée postérieurement au vote du BS et le chapitre 012 en lien avec les mesures réglementaires nationales prises depuis mai 2022.

En investissement, des ajustements interopérations sont nécessaires tenant compte de modifications de calendrier à volume constant.

Les ajustements s'effectuant entre chapitre sans ouverture ou fermeture de recettes, le volume budgétaire reste inchangé et demeure le suivant :

En fonctionnement :

PREVISIONS SUR L'EXERCICE	Total budget 2022
Fonctionnement	72 130 644,63

En investissement :

PREVISIONS SUR L'EXERCICE	Total budget 2022
Investissement	14 573 070,30

Il a été proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la Décision modificative 1 retracée dans la maquette budgétaire ci annexée, élaborée selon les principes de l'instruction budgétaire M14.
- Autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

A l'unanimité, les membres du comité syndical ont :

- approuvé la Décision modificative 1 retracée dans la maquette budgétaire ci annexée, élaborée selon les principes de l'instruction budgétaire M14.
- autorisé le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Délibération 2022 10 081 : Mise à jour du Rifseep - création d'un groupe IFSE

Le SYVADEC a défini ses orientations en matière de stratégie et de pilotage des ressources humaines dans ses Lignes Directrices de Gestion, et a souhaité, à ce titre, favoriser la diversité des profils et valoriser les parcours professionnels de ses agents. La mobilité interne, qui s'inscrit dans ce cadre, rend aujourd'hui nécessaire la création d'un groupe de fonctions supplémentaire ouvert aux agents de catégorie B positionnés sur des postes de chef de service de catégorie A. Il a été proposé de fixer le montant plancher de ce groupe à 1.000 euros et de revaloriser le montant plancher du groupe équivalent en catégorie A à l'identique.

Le Comité Technique du SYVADEC a émis un avis favorable lors de sa séance du 6 octobre 2022.

Il a été proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver les modifications du RIFSEEP selon les modalités du règlement

A l'unanimité, les membres du comité syndical Comité Syndical ont approuvé les modifications du RIFSEEP selon les modalités du règlement

Délibération 2022 10 082 : Tableau des effectifs 2022- mise à jour

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les besoins de la structure évoluent et nécessitent de faire évoluer le tableau des effectifs en conséquence. Ainsi, afin d'accompagner les évolutions de carrière des agents et de réaliser les recrutements nécessaires à la suite de mobilités, il convient de :

- supprimer un poste de rédacteur affecté à l'emploi de chargé de relation adhérents qui évolue sur un poste d'ingénieur.
- supprimer un poste de rédacteur principal 1ere classe suite à un départ à la retraite.
- créer un poste de technicien suite à réussite au concours.
- créer un poste d'adjoint technique en adéquation et en anticipation de la création d'un opérateur valorisation pour lequel les Comité Technique avait rendu un avis favorable en date du 9 décembre 2020.

Le tableau des effectifs mentionne 161,46 autorisés parmi lesquels 38 sont vacants et se répartissent comme suit :

- 15 postes en prévision des avancements de grades au titre de l'année 2022
- 1 poste en vue de la réintégration d'un agent actuellement en détachement
- 9 recrutements en cours
- 13 postes permettant de s'assurer de la réactivité nécessaire au bon fonctionnement des services en matière de recrutement dans le respect des procédures réglementaires

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 6 octobre 2022.

Il a été demandé aux membres du comité syndical d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs tel que reproduit ci-dessous :

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/10/2022	ETP Pourvus au 01/10/2022	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP
EMPLOI FONCTIONNEL			EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services	1	1	Directeur général des services			1
Directeur général adjoint des services	1	1	Directeur général adjoint des services			1



Collaborateur de cabinet	1	0	Collaborateur de cabinet			1
TOTAL (1)	3	2	TOTAL (1)			3
FILIERE ADMINISTRATIVE			FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur général	0	0	Administrateur général			0
Administrateur hors classe	0	0	Administrateur hors classe			0
Administrateur	0	0	Administrateur			0
Directeur	0	0	Directeur			0
Attaché hors classe	1	1	Attaché hors classe			1
Attaché principal	2	2	Attaché principal			2
Attaché	4	3	Attaché			4
Rédacteur principal de 1ère classe	2	0	Rédacteur principal de 1ère classe	1		1
Rédacteur principal de 2ème classe	3	2	Rédacteur principal de 2ème classe			3
Rédacteur	5	2	Rédacteur	1		4
Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	3	Adjoint administratif principal de 1ère classe			4
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe			2
Adjoint administratif	4	3	Adjoint administratif			4
TOTAL (2)	27	17	TOTAL (2)	2	0	25
FILIERE TECHNIQUE			FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur général	0	0	Ingénieur général			0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	Ingénieur en chef hors classe			0
Ingénieur en chef	0	0	Ingénieur en chef			0
Ingénieur hors classe	1	0	Ingénieur hors classe			1
Ingénieur principal	6	5	Ingénieur principal			6
Ingénieur	6	4	Ingénieur			6

Technicien principal de 1ère classe	2	1	Technicien principal de 1ère classe			2
Technicien principal de 2ème classe	2	2	Technicien principal de 2ème classe			2
Technicien	7	6	Technicien		1	8
Agent de maîtrise principal	4	3	Agent de maîtrise principal			4
Agent de maîtrise	12	11	Agent de maîtrise			12
Adjoint technique principal de 1ère classe	14	9	Adjoint technique principal de 1ère classe			14
Adjoint technique principal de 2ème classe	22	13	Adjoint technique principal de 2ème classe			22
Adjoint technique principal de 2ème classe	0,46	0,46	Adjoint technique principal de 2ème classe			0,46
Adjoint technique	55	50	Adjoint technique		1	56
TOTAL (3)	131,46	104,46	TOTAL (3)	0	2	133,46
TOTAL GENERAL (1+2+3)	161,46	123,46	TOTAL GENERAL (1+2+3)	2	2	161,46

M. Pierre SAVELLI souhaite connaître le détail des 9 recrutements en cours.

Madame Catherine LUCIANI, DGS, indique que cette précision sera portée au procès-verbal du comité.

Les 9 recrutements en cours sont les suivants :

- un chargé de secteur pour l'extrême Sud (remplacement)
- un chargé de gestionnaire budgétaire et administratif (remplacement)
- un chargé de valorisation textile (création pour doublement des bornes secteur Sud-Ouest)
- un agent de site pour Vico (remplacement)
- un agent volant pour le secteur Balagne (création venant en substitution des coûts d'intérim)
- un coordonnateur pour le service adhérents (remplacement)
- deux animateurs compostage (remplacement)

M. Xavier LACOMBE souligne le sérieux avec lequel le SYVADEC met à jour ce tableau en supprimant systématiquement en fin d'année les postes sur lesquels les agents ont pu bénéficier d'un avancement de carrière.

A l'unanimité, les membres du comité syndical ont approuvé la mise à jour du tableau des effectifs tel que reproduit ci-dessus.

Délibération 2022 10 083 : Adhésion au réseau compost citoyen

Le Réseau Compost Citoyen est une association nationale qui fait la promotion de la gestion de proximité des biodéchets et du compost citoyen sous toutes ses formes afin que chacun puisse trier à la source ses biodéchets et les traiter par des procédés naturels et écologiques.

Le Réseau Compost Citoyen a pour objectif de représenter la filière gestion / prévention de proximité des biodéchets au niveau national et de mettre en œuvre des outils pour développer les pratiques de compostage et paillage.

Le Réseau compte aujourd'hui plus de 400 adhérents (structures, collectivités et citoyens) implantés dans toute la France.

L'adhésion au réseau Compost Citoyen permet au Syvadec de :

- bénéficier d'une expertise technique et d'un soutien des collectivités inscrites dans une démarche de valorisation organique ;
- bénéficier de supports et de retours d'expériences pour faire évoluer ses pratiques ;
- participer aux rencontres et salons dédiés à la gestion des biodéchets et au développement de la filière du compost ;
- faciliter la reconnaissance de la filière par les acteurs concernés et renforcer son acceptabilité.

L'appel à cotisation 2022 est de 400 €.

Il a été demandé aux membres du comité d'approuver l'adhésion au réseau compost citoyen.

A l'unanimité, les membres du comité syndical ont approuvé l'adhésion du Syvadec au réseau compost citoyen et autorisé le Président à procéder au paiement de sa cotisation.

2. POINT D'INFORMATION

Monsieur le président informe les membres du comité syndical que la CAO du 6 octobre a pu choisir un attributaire dans le cadre du marché global de performance de conception, réalisation et exploitation du centre de tri et de valorisation de Monte. Les demandes d'aide déposées auprès de l'ADEME et de l'OEC en août ont été complétées et des dossiers seront prochainement déposés auprès du préfet de Corse et du Président de l'Exécutif pour instruction complémentaire au titre du PTIC et des cofinancements de la Collectivité de Corse. Un niveau de financement de 80% est attendu.

Monsieur Xavier POLI indique que la réalisation de cet outil qui est indispensable à l'atteinte des objectifs réglementaires est conditionnée à l'adhésion politique de tous les cofinanceurs et au bon niveau de financement.

Monsieur Pierre SAVELLI se pose la question de l'utilité de cet outil prévu au plan déchets : si tous les corses triaient à la source la totalité de leurs déchets, on n'aurait pas besoin d'un centre de tri.

Monsieur le Président rappelle que les choix de traitement relèvent de la CdC dans le cadre du PTPGD. De son côté le SYVADEC est allé très vite suite à l'intégration des projets de centres de tri et de valorisation dans le plan d'action déchet de fin 2018 et est désormais prêt à attribuer le marché sous réserve des cofinancements qui seront obtenus et donc des résultats de l'étude d'impact sur les cotisations.

Monsieur le Président informe par ailleurs les membres du comité que le Président de l'OEC lui a fait part de son souhait de déplacer le projet à Biguglia et de ne réaliser qu'un centre de tri et non deux, en

accueillant l'ensemble des déchets de la Corse-du-Sud à Biguglia. Le président l'a informé qu'outre les questions d'acceptabilité locale, cela rallongerait les délais de réalisation d'au moins 3 ans pour refaire les études environnementales et refaire la procédure de marché, sous réserve de la constructibilité du terrain de Biguglia, la commune étant en loi littoral.

Monsieur Xavier POLI indique que, dès que les montants des subventions seront connus, l'analyse financière pluriannuelle permettra de projeter les coûts et de comparer la situation sans et avec le centre de tri, notamment au regard des hausses à venir du coût de l'enfouissement et du coût actuel très élevé du tri des emballages en l'absence de centre de tri en Corse. Cette étude d'impact sera présentée en toute transparence aux membres du comités qui autoriseront ou non le président sur cette base à signer le marché. Il est prêt à ce qu'on lui montre qu'il est plus intéressant d'investir dans d'autres solutions qui garantiront l'atteinte des mêmes résultats.

Monsieur le Président rappelle enfin que la création des centres de tri et de valorisation garantit la baisse conséquente des tonnages d'OMR enfouis, ce qui est une condition d'acceptabilité de la poursuite des ISDND de Prunelli du Fium'Orbu et de Viggianello.

Monsieur Pierre SAVELLI réaffirme qu'il ne lui paraît pas normal que le préfet de Corse ait imposé la départementalisation du traitement des OMR et que pour lui la solution est de maximiser le tri en porte à porte.

Monsieur le Président indique que le refus d'orienter les déchets de la Haute-Corse à Viggianello est légitime et que ce site a trop longtemps accueilli des déchets de toute la Corse. Il est cohérent et normal que les déchets résiduels soient traités au plus près de leur production dans chaque département. Le tri en porte à porte est déployé par chaque collectivité en pesant son intérêt au regard des surcoûts de collecte engendrés. Il rappelle que les centres de tri n'ont pas vocation à remplacer la réduction des déchets et le tri à la source mais bien à les compléter pour atteindre les meilleures performances possibles et respecter les objectifs réglementaires, notamment de valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent pas être recyclés et de réduction de l'enfouissement. En conclusion, il indique qu'il tiendra les membres du comité syndical informés des échanges qui auront lieu avec les cofinanceurs.

Clôture de la Réunion du Bureau Syndical : 12h30

Signature du secrétaire de séance :



Signature du Président :



Ce procès-verbal sera joint à la convocation du prochain Comité et fera l'objet d'une demande de validation auprès des membres.